

AFFAIRE N° 31 - Acquisition d'un terrain de 1229 m² sis aux Camélias, cadastré section DM n° 324, appartenant à la SIDR, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les habitants des Camélias se plaignant depuis quelque temps du sous-équipement leur quartier en matière d'infrastructures de sports et loisirs, la municipalité a engagé des pourparlers avec la SIDR en vue de l'acquisition d'un terrain nu de 1229m² cadastré section DM n° 324, jouxtant le lotissement de M.Hervé NOURRY.

Un accord est intervenu sur le prix de 137 Frs du mètre carré, soit au total 168 373 Frs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Ce terrain constitue une intéressante réserve foncière sur laquelle sera installée, dès l'immédiat, une aire de jeux et de loisirs pour les nombreux enfants du quartier.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 168 373 Frs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le rattachement des réserves foncières communales à long terme.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Vu
le 7 septembre 1978
par le Préfet
le Secrétaire Général
M. POLINIA
une copie certifiée conforme
à l'Administrateur des
Finances et des Collectivités locales
le Chef de Bureau Délégué
J. LACOSTE